

AVIS PUBLIC



VENTE DE BIENS ET D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX EXCÉDENTAIRES NO. 2021-06

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

Que la Municipalité de Portneuf-sur-Mer désire se départir de biens excédentaires ou d'équipements municipaux usagés dont les descriptions suivent. Des visites peuvent être effectuées en fonction de la date et des heures indiquées à l'article 1 du présent avis.

Item	Quantité	Description de l'item	Prix demandé
1	1	Escabeau 6 pieds classe 3 résidentiel	25\$ 35\$
2	5	Bibliothèque en bois blanche 8 pieds X 3 pieds	chacune
3	1	MacBook Air 13 pouces (batterie ne garde plus sa charge)	100\$
4	2	iPhone 5S	50\$ chacun
5	1	Ordinateur de bureau Gateway sur Windows 10 Pro	100\$
6	1	Sèche vaisselle en aluminium	5\$
7	1	Remorque simple roue 5 pieds X 8 pieds	250\$

ARTICLE 1 ÉTAT DES ITEMS

La grande majorité des items seront exposés à l'entrepôt de la Municipalité situé au 701, rue Emond le lundi 26 avril 2021 de 15h à 18h. D'autres items peuvent être visités à l'édifice municipal situé au 170, rue Principale. Tout soumissionnaire pourra se rendre sur place durant cette période, en prenant rendez-vous avec monsieur Patrice Tremblay au 418 238-2642 poste 223.

ARTICLE 2 FORMULAIRES DE SOUMISSION ET BORDEREAUX DE PRIX

Tout soumissionnaire doit se procurer les formulaires prévus à cet effet (inclus à la fin du présent avis) :

- sur le web à l'adresse www.portneuf-sur-mer.ca
- par courriel à infos@portneuf-sur-mer.ca
- directement à l'édifice municipal.

Le soumissionnaire doit compléter un formulaire par item. Les prix soumis doivent comprendre les taxes applicables (TPS de 5 % et TVQ de 9,975 %).

ARTICLE 3 MÉTHODE DE TRANSMISSION DES SOUMISSIONS

Le soumissionnaire peut transmettre son ou ses formulaires dûment complétés :

- par courriel à infos@portneuf-sur-mer.ca
- par télécopieur au 418 238-5319
- en personne au 170, rue Principale, Portneuf-sur-Mer, G0T 1P0

ARTICLE 4 DATE LIMITE DE SOUMISSION

Les offres doivent être reçues au plus tard le 3 mai 2021 à 16h.

L'usage de ce document est suggéré. La Municipalité ne s'engage à accepter aucune des offres reçues et ne pourra encourir aucune obligation, ni aucuns frais envers le requérant si des articles sont retirés de la liste de la vente ou déjà vendus. Le requérant dont l'offre est retenue devra acquitter le montant complet de la vente avant la prise de possession de l'article vendu.

Le requérant doit lui-même procéder au transport de l'article acquis à ses frais à partir de son lieu d'entreposage. Le tout est vendu tel que vu et toute vente est finale, sans aucune garantie.

Donné à Portneuf-sur-Mer, ce 15^e jour du mois d'avril 2021.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Thériault', written in a cursive style.

Simon THÉRIAULT